

<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/>	Technologie
<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/>	Réglementation

CIRCULAIRE 023-17
Le 17 février 2017

PRIORITÉS DE LA DIVISION DE LA RÉGLEMENTATION 2017

La Division de la réglementation (la « Division ») est responsable des fonctions de réglementation du marché pour la Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »). La mission de la Division est de promouvoir l'intégrité des marchés de produits dérivés négociés à la Bourse ou au Canada grâce à l'élaboration et à l'application cohérente de règles et de politiques claires, justes et bien adaptées au besoin du marché.

Dans le cadre de sa planification stratégique pour l'année 2017, la Division a identifié les priorités qui suivent en matière de conformité:

- Les obligations de conformité et de supervision des participants incluant celles relatives aux activités des clients ayant un accès direct électronique
- Les manipulations ou pratiques trompeuses de négociation
- L'exactitude de l'information fournie par les participants à la Division (à titre d'exemple, le contenu des rapports relatifs à l'accumulation de positions pour les instruments dérivés)

Ces priorités guideront les initiatives de la Division quant au développement de sa politique réglementaire et ses activités d'inspection, d'analyse, d'enquête et de mise en application.

En 2017, la Division entend continuer à favoriser une culture de transparence et d'ouverture dans le cadre de ses communications avec les participants et les diverses parties prenantes. Aussi, la création du Groupe des usagers se concrétisera prochainement. Cette initiative permettra à la Division et aux participants d'échanger des idées, points de vue et perspectives sur des questions réglementaires et relativement à certaines modifications réglementaires, lignes directrices et FAQs.

La vision de la Division est de valoriser une culture de partenariat et de collaboration avec toutes les parties prenantes dans la promotion et la protection des marchés dérivés canadiens.

Julie Rochette
Vice-présidente et chef des affaires réglementaires